

Zeitschrift: Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung

Band: 12 (1955)

Heft: 11-12

Rubrik: Mitteilungen der Schweiz. Vereinigung für Landesplanung = Communications de l'association Suisse pour le Plan d'aménagement national

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal

de la 9^e assemblée des membres de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national du samedi, 4 juin 1955, à Fribourg, au Restaurant de la « Grenette », à 10 h 30

Ordre du Jour

- 1° Ouverture de l'assemblée par le président.
- 2° Procès-verbal de la 8^e assemblée des membres.
- 3° Rapport d'activité.
- 4° Comptes et budget.
- 5° Statuts.
- 6° Elections.
- 7° Questions diverses.

Le 4 juin 1955, l'Association suisse pour le plan d'aménagement national a tenu à Fribourg sa 9^e assemblée des membres, en présence de nombreux membres et délégués d'autorités communales et cantonales et de la presse.

Le président, le professeur Dr H. Guterson, relate dans son discours de souhaits de bienvenue l'achèvement avec succès, au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, d'une phase de consolidation et d'assainissement financier. L'association a été forcée, pendant ce laps de temps, de faire preuve de quelque réserve, mais ensuite de nouvelles tâches urgentes ont pu être mises en œuvre. Le Bureau a entamé, en contact étroit avec la commission technique, des discussions détaillées à propos du plan d'aménagement tant discuté aujourd'hui du réseau suisse de routes principales et d'autres questions actuelles de planisme. Le programme de son activité englobe, en premier lieu, les problèmes juridiques à élucider d'urgence, sans la solution desquels le plan d'aménagement national n'avancera sans doute que difficilement. Il examinera en outre de quelle façon une plus grande aide pratique peut être octroyée à nos membres, notamment aux communes. Comme le relate le rapport d'activité, la commission technique poursuit ses études dans diverses directions et dans le cadre de plusieurs groupes professionnels. Les groupes régionaux du plan d'aménagement national exercent leur activité sur une base plus ou moins large et avec un succès variable, mais en général très réjouissant, dans les limites de leurs régions. De cas en cas, les sous-commissions instituées depuis longtemps se réunissent pour l'étude de problèmes spéciaux relatifs au plan d'aménagement national. Ne citons ici que l'étude des questions relatives aux « bâtiments élevés ». Ajoutons aux dits travaux l'importante activité pour renseignements

et éclaircissements de notre service de presse et de notre périodique *Plan*; ces quelques indications font ainsi ressortir une activité variée sur de bonnes bases.

Notre assemblée générale ne sert cependant pas uniquement à présenter notre rapport d'activité et à donner décharge aux instances en fonctions, mais elle doit en même temps permettre l'examen et la critique des succès et des échecs. L'ASPAN a-t-elle du succès, son activité est-elle profitable, son travail porte-t-il des fruits? Le technicien pratique du plan d'aménagement national, qui lutte dans les premiers rangs pour la réalisation de l'idée du planisme, arrive parfois à avoir des déceptions. Avec un serrement de cœur, il constate que les ventes de terrains arbitraires et déréglées ont atteint des proportions inquiétantes précisément ces dernières années. Ça lui fait mal de voir que ses propositions sont enlisées par des compromis, qu'il lui faut énormément de temps pour gagner à sa cause les autorités compétentes et les électeurs, que les spéculateurs privés sur les terrains contrecarrent sans cesse les plans d'aménagement prêts à être adoptés et que des projets achevés ne peuvent pas être garantis pour l'avenir par des interdictions de construire, bref: que les bases légales pour le plan d'aménagement local, régional et national font encore défaut ou qu'elles sont insuffisantes. Et pourtant, il serait sûrement erroné de considérer le plan d'aménagement national sous l'angle de ces obstacles. Il y a sans aucun doute outre cela maints accomplissements positifs et maints succès. Un grand nombre de communes, voire de régions de notre pays, ont dressé un plan d'aménagement et choisi les directives nécessaires pour le sain développement futur. Ce sont les fruits du dévouement de défenseurs convaincus des idées du planisme, les succès de planistes actifs et de nos groupes de plans d'aménagement régionaux, de même que de fonctionnaires communaux, d'ingénieurs et d'architectes cantonaux, d'ingénieurs agricoles, de gardes forestiers et de spécialistes agronomes, c'est-à-dire d'hommes qui — dans le cadre de leur activité pratique — sont à même de juger et d'influencer l'aménagement futur et nécessaire du paysage. Ce sont donc eux qui conseillent aux communes d'adopter une sage et prévoyante politique foncière qui permettra dans bien des cas, à elle seule, les améliorations futures. A tous ces soutiens et défenseurs de nos idées de planisme vont notre reconnaissance et nos remerciements. Nous pouvons également constater avec satisfaction que les délégués du plan d'aménagement national sont appelés

à collaborer dans des questions actuelles importantes pour le planisme. Nos délégués travaillent à la commission fédérale en activité au cours des présents mois pour l'aménagement du réseau suisse de routes principales et constatent avec satisfaction que les membres de la commission qui nous sont étrangers de profession font aussi preuve d'un esprit de compréhension pour les exigences du plan national d'aménagement. On se rend à la raison qu'une grande œuvre de cette nature ne pourra jamais être uniquement conçue sur la base de considérations purement régionales ou de celles concernant l'économie des transports et la politique du trafic, mais que tous les facteurs adéquats doivent être pris en considération, et que ce n'est qu'une vue sur l'ensemble, c'est-à-dire la vue selon le plan d'aménagement national, qui assurera de bonnes solutions. Le plan d'aménagement national gagne toujours plus de terrain grâce à une telle collaboration.

Voilà des succès dont nous pouvons être fiers. Ils se manifestent en ce sens que ce ne sont plus uniquement à l'heure actuelle les soutiens des professions créatrices, c'est-à-dire les ingénieurs et architectes, qui discutent les problèmes du plan national d'aménagement, mais de plus en plus aussi — même souvent par la force des choses — des juristes, des spécialistes économistes et des politiciens. Mainte création immobilière envisagée par des particuliers ou des groupes n'est plus mise en œuvre à la légère. On compte au contraire sur les objections des spécialistes du planisme et l'on met ainsi de prime abord à l'arrière-plan les seuls intérêts particuliers. L'éducation pour l'idée du plan d'aménagement national produit son effet, le sentiment de responsabilité envers le paysage est éveillé, la pure pensée utilitaire, fréquente autrefois, se soumet à la prise en considération du bien-être de l'ensemble des habitants du pays.

Le plan suisse d'aménagement national peut ainsi poursuivre son chemin d'un pas assuré. Les essais à tâtons sont arrivés à une première fin. L'action consciente les remplace d'après des principes éprouvés. Continuons donc notre travail! L'objectif, le paysage agricole harmonieux se présente clairement à nous. C'est un objectif qui vaut une haute mise en jeu.

Après son préambule, le président passe aux affaires ordinaires, selon l'ordre du jour:

Point 2 de l'ordre du jour: Procès-verbal de la 8^e assemblée des membres à Baden.

Le procès-verbal de la 8^e assemblée des membres du 24 octobre 1953 à Baden est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport d'activité.

Le rapport d'activité présenté à tous les membres pour l'exercice 1953/1954 est approuvé.

Point 4 de l'ordre du jour: Comptes et budget.

Le professeur Gutersohn relève la réjouissante clôture des comptes qui bouclent encore avec un solde actif, malgré la mise en réserve de 10 000 francs, à laquelle il a été procédé pour favoriser le planisme, et d'importants amortissements. Le bureau a dû viser à être économe, pour accumuler ce fonds qui sert à favoriser l'activité des groupes régionaux du plan d'aménagement national et de la commission technique. Après lecture des rapports de vérification des comptes pour 1953 et 1954, le président met les comptes et le bilan en discussion.

Décision: La parole n'est pas demandée à propos de ce point de l'ordre du jour. A la demande du président, les comptes, le bilan et le budget sont approuvés et décharge est donnée au secrétariat, au bureau et à la commission de contrôle, avec remerciements pour les services rendus.

Point 5 de l'ordre du jour: Statuts.

Le professeur Gutersohn: La discussion entamée à la séance du comité qui vient d'être tenue a fait ressortir qu'une modification quelque peu plus radicale est attendue par divers Messieurs. Le bureau et le secrétariat se sont efforcés de donner un sens aussi général que possible aux dispositions des statuts, en prenant en considération les circonstances présentes. Le développement de l'Association étant en marche, des modifications des statuts seront encore nécessaires à l'avenir.

Le Dr Rickenbach: Un projet général de modification des statuts a été adressé à tous les membres avec la convocation à la session de ce jour. Quelques propositions de modifications sont encore parvenues ensuite de la part des groupes régionaux du plan d'aménagement national et du bureau même. Il s'agit avant tout de la position des groupes régionaux du plan d'aménagement national et de leurs rapports avec l'Association. Les groupes régionaux du plan d'aménagement national n'étaient autrefois que des commissions et auraient pu être dissous en tout temps par le bureau. Certains d'entre eux sont devenus aujourd'hui des groupes indépendants et actifs. D'autres groupes n'exercent, en revanche, que peu ou point d'activité. La définition exacte de leur position à tous n'étant pas encore possible à l'heure actuelle, la modification de l'article 2 des statuts a été rédigée

avec un sens aussi général que possible. A l'article 4, la cotisation minimum des communes a été abaissée à fr. 20.— après délibération détaillée du bureau et lors des conférences des secrétaires, afin de fournir également aux petites communes la possibilité de devenir membres de l'Association. Les autres cotisations ont été laissées sans changement.

A l'article 5, le nom de la commission de vérification des comptes a été changé, à la demande des vérificateurs, en celui de commission de contrôle.

L'article 6 fixe la durée des fonctions de la commission de contrôle. Cette dernière est rééligible. Une autre modification est proposée en ce sens que l'assemblée des membres doit se réunir *au moins une fois tous les deux ans* et non obligatoirement chaque année. Si cela est demandé ou si une affaire spéciale l'exige, une nouvelle assemblée des membres peut naturellement déjà être convoquée aussi au bout d'une année.

L'article 7 apporte, comme modification, la rédaction: « Le comité ou le bureau approuvent les statuts des groupes régionaux du plan d'aménagement national et coordonnent l'activité de ces derniers. »

Le groupe régional de la Suisse nord-occidentale du plan d'aménagement national a soumis dans l'intervalle encore une autre proposition pour cet article, selon laquelle les présidents des groupes devraient faire partie automatiquement du comité. Cette proposition est appuyée par le comité et le bureau. Par la même occasion, le groupe régional de la Suisse nord-occidentale du plan d'aménagement national propose de procéder à l'admission des présidents des groupes au sein du bureau. Il s'agit là d'une proposition à propos de laquelle le bureau ne peut pas donner son accord, à cause des proportions trop grandes du nombre des membres de cette instance qui en résulteraient. Le comité propose par contre, selon les délibérations qu'il vient d'avoir, de prendre en considération les groupes régionaux du plan d'aménagement national, lors de la composition du bureau. Il faudrait aussi veiller à obtenir une bonne représentation de la Suisse romande.

Une autre modification est encore apportée à l'article 8. Le nombre des membres du bureau est porté de 9 à 15 à 9 à 17 conformément à une nouvelle proposition du bureau même présentée aujourd'hui. Il y a en outre une innovation, en ce sens que la voix du président décide s'il y a ballottage lors des votes.

Article 10: A la demande des vérificateurs des comptes, un expert-comptable a été adjoint à la commission de contrôle. Ce point et la rééligibilité de la commission de contrôle ont donc été pris en considération dans les statuts.

Article 12: En ce qui concerne cet article, une proposition a été pré-

sentée par le conseiller d'Etat Stampfli, suivant laquelle les cantons délégués devraient aussi pouvoir donner leur avis lors d'une dissolution éventuelle de l'Association. Ceci est justifié, puisque les cantons fournissent une sensible contribution pour le développement de l'Association; ils doivent donc aussi donner leur avis lors d'une dissolution.

Le président renseigne ensuite brièvement l'assemblée, au sujet de la discussion de l'article 8 à la séance du comité qui vient d'être tenue, et il ouvre la discussion:

Le conseiller d'Etat Stampfli propose, au nom du groupe régional de la Suisse nord-occidentale du plan d'aménagement national, d'admettre les présidents des groupes au sein du comité de l'Association, proposition qui a déjà été approuvée par le comité. Si le bureau s'est prononcé contre l'admission des présidents au sein du bureau, le conseiller d'Etat Stampfli tient à ce que l'article 8 soit complété, au moins dans ce sens que les groupes régionaux du plan d'aménagement national soient pris en considération lors de la composition du bureau.

Le président donne aux propositions en question la rédaction suivante:

- 1° Les présidents des groupes régionaux du plan d'aménagement national font partie du bureau.
- 2° Les groupes régionaux du plan d'aménagement national doivent être pris en considération lors de la composition du bureau (RPG-NW).
- 3° Les groupes régionaux du plan d'aménagement national doivent être pris en considération *autant que possible* lors de la composition du bureau (bureau).

Le Dr Killer, président du RPG-NW, appuie la proposition du conseiller d'Etat Stampfli.

M. Soutter: Tous les domaines d'intérêts touchant à l'Association doivent être représentés au sein du bureau. Le bureau s'efforce d'assurer une coordination des grands problèmes concernant l'ensemble de la Suisse. Les groupes régionaux du plan d'aménagement national doivent avoir toute liberté concernant les affaires régionales et pouvoir donner leur avis dans le cadre de l'Association. Cette possibilité est toutefois déjà suffisamment fournie par la conférence des secrétaires et la commission technique. En revanche, le bureau doit englober les milieux d'intérêts qui dépassent les limites des régions, entretenir le contact avec les autorités fédérales, les gouvernements cantonaux, l'industrie, l'étranger, etc.

Le Dr Werder appuie le conseiller d'Etat Stampfli. Le travail pratique du plan d'aménagement national est accompli par les communes. Au-dessus d'elles, il y a les cantons. Les communes et les cantons dépen-

dent les uns des autres. L'Association pour le plan d'aménagement national doit coordonner le travail. Il faut donc que les groupes régionaux du plan d'aménagement national soient représentés au sein du bureau. Ceci assurerait aussi une revivification des groupes peu actifs. Il est bon que la conférence des secrétaires et la commission technique servent à la coordination, mais toutes les décisions sont prises par le bureau, sans que les groupes puissent faire valoir leur avis. Les groupes devraient également pouvoir intervenir par leur avis au sujet des questions de budget.

M. Rolf Meyer: Ainsi qu'il comprend la proposition, le groupe régional pour le plan d'aménagement national de la Suisse nord-occidentale ne demande en fait pas un élargissement du bureau, mais uniquement l'admission des présidents des groupes.

Le professeur Gutersohn: La proposition du groupe régional pour le plan d'aménagement national de la Suisse nord-occidentale exigerait l'admission de trois ou quatre présidents de groupes au sein du bureau. Il constate que les solutions ci-après indiquées sont encore en opposition les unes aux autres et qu'il faudra voter à leur sujet:

- 1° Proposition du RPG-NW: «Lors de la composition du bureau, les groupes régionaux du plan d'aménagement national seront représentés dans le bureau.»
- 2° Proposition du bureau: «Lors de la composition du bureau, les groupes régionaux du plan d'aménagement national seront *autant que possible* représentés dans le bureau.»

M. Zweifel: A ce propos, il y a encore lieu d'élucider aussi et de fixer exactement qui élit les délégués des groupes régionaux du plan d'aménagement national.

Le conseiller national Reichling: Il pourrait également arriver qu'un groupe ne tienne pas à être représenté. Ceci devrait de même être fixé d'une façon quelconque.

M. Soutter: Les groupes régionaux ont la possibilité de présenter leurs propositions. Le bureau doit coordonner et condenser les choses. M. Soutter propose, sans déposer une motion, la rédaction suivante: «Le bureau se compose de 9 à 17 membres qui sont élus par le comité parmi ses membres. Il faut en l'occurrence que les intérêts des diverses régions du pays soient pris en considération.»

Le président oppose encore une fois sa rédaction à cette dernière:

«Lors de la composition du bureau, les groupes régionaux du plan d'aménagement national doivent être pris en considération dans la mesure du possible.»

L'assemblée des membres passe ensuite au vote.

La rédaction ci-après indiquée de l'alinéa 1, article 8 des statuts est *adoptée* à une grande majorité:

«Le bureau se compose de 9 à 17 membres qui sont élus par le comité parmi ses propres membres. En l'occurrence, les groupes régionaux du plan d'aménagement national doivent être pris en considération dans la mesure du possible.»

Toutes les autres propositions de modification des statuts sont approuvées.

Point 6 de l'ordre du jour: Elections.

Le président fait savoir qu'outre le regrettable décès du conseiller d'Etat D^r Roth, six démissions ont été données par des membres du comité au cours de l'exercice:

L'Inspecteur fédéral des travaux publics Schurter a cessé son activité au bureau et au comité, au moment où il a donné sa démission de l'Inspection fédérale des travaux publics. De même, le directeur Kunz de l'Office fédéral des transports, un autre délégué de la Confédération, a démissionné. En raison de trop grandes occupations ailleurs, MM. le professeur Pallmann, président du Conseil d'école, et le D^r Hunziker de la S. A. Motor Columbus se sont retirés. Les membres délégués des cantons de Zoug (conseiller d'Etat Meienberg) et de Lucerne (conseiller national Winiker) ont démissionné. Le bureau et le comité proposent les Messieurs ci-après désignés pour nouvelle élection au comité:

Theiler C.-W., directeur de la S. A. CIBA à Bâle, comme délégué de l'industrie, de Coulon S., conseiller aux Etats, directeur général de la S. A. Ebauches à Neuchâtel, comme délégué de l'industrie.

Ces deux Messieurs ont déjà été élus membres du bureau par le comité, sous réserve de leur élection comme membres du comité par l'assemblée des membres.

Metzger K., architecte diplômé, S. A. Motor Columbus, Baden, Schüepp W., ingénieur diplômé, directeur de la S. A. Routes en béton (membre du comité de direction de la F. R. S.).

Ont été désignés par les cantons-membres:

Hürlimann A., D^r, conseiller d'Etat, délégué du canton de Zoug (comme successeur du conseiller d'Etat Meienberg);

Leu Fr.-X., D^r, conseiller d'Etat, délégué du canton de Lucerne (successeur du conseiller national Winiker).

Décision: A la demande du président, les Messieurs susnommés sont élus à l'unanimité. Les anciens membres du comité sont confirmés dans leurs fonctions, de même que MM. l'inspecteur Frey, W. Knoll et W. Arnold de la commission de contrôle.

Le D^r Arcioni regrette l'absence au comité d'une délégation du canton du Tessin.

Le président: Le conseiller d'Etat Celio fait partie du comité comme délégué du canton-membre, de même que comme président de groupe. Pour revivifier le groupe du Tessin, un collaborateur du conseiller d'Etat Celio a pu être gagné à la cause de l'Association. Le bureau s'est déjà occupé de cette question.

Il faudrait cependant aussi veiller à ce que la Suisse romande soit mieux représentée. C'est pourquoi le bureau a pris contact, par exemple, avec le conseiller d'Etat Maret, directeur des Travaux publics du canton de Vaud. Le conseiller d'Etat Maret fait déjà partie du comité comme membre délégué. Il est regrettable que l'on apprenne précisément aujourd'hui qu'en considération de trop grandes occupations professionnelles, il ne lui est pas possible de donner suite à la demande de collaborer au sein du bureau. On continuera néanmoins à étudier la question de la délégation romande, de même que les propositions déjà soumises — ainsi que cela a été promis au groupe de la Suisse occidentale.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses.

Une suggestion de l'ancien directeur des Travaux publics de la ville de Lausanne, Pillet, préconisant de prendre contact avec le groupe des villes européennes, est acceptée par le président.

Le président remercie tous les membres présents de leur nombreuse participation à l'assemblée, mais il remercie notamment ses collaborateurs du comité et du bureau de leur collaboration confraternelle, ainsi que les Messieurs de la commission de contrôle et du secrétariat. Il mentionne ensuite les mérites de l'activité très appréciable des groupes régionaux du plan d'aménagement national, qui ont fourni une quantité de précieux travail, ainsi que ceux du chef de la presse qui a été chargé de la réorganisation et de la revivification du service de presse. C'est à ce dernier et aux représentants de la presse, qui sont venus nombreux aujourd'hui, que nous sommes redevables du fait que les quotidiens publient maintenant plus fréquemment et d'une manière plus réjouissante des communiqués concernant le plan d'aménagement national.

Et finalement, des remerciements particuliers doivent être adressés à MM. Desbiolles et Gerber du groupe fribourgeois, qui ont fait tant d'efforts pour la réussite de la séance de ce jour.

M. Desbiolles, président du RPG-SO, souhaite alors de son côté, au nom du groupe de la Suisse romande de l'ASPAN, et en particulier au nom du sous-groupe fribourgeois, la bienvenue aux membres en Suisse romande et à Fribourg. Il exprime ses

remerciements de ce que la ville de Fribourg ait été choisie comme lieu de réunion, et il croit que cela peut être considéré comme une preuve que le bureau fait tous les efforts nécessaires pour entretenir de nouveau dans une plus grande mesure le contact avec les différents groupes du pays et pour prendre part ainsi à leurs problèmes.

Le groupe de la Suisse romande, qui, comme on le sait, englobe les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg, s'est mis, lui aussi, de nouveau avec beaucoup d'ardeur et de courage à l'œuvre, en traitant ses propres problèmes, et il est réjouissant de constater que le succès n'a pas fait défaut. Les problèmes de l'autoroute Lausanne-Genève, de la conservation des anciennes parties des cités en dépit de la grande activité dans la construction de bâtiments, l'écoulement des eaux polluées ont passé en premier rang.

« Nous sommes heureux en Suisse romande que le secrétariat et en particulier notre président nous aient donné l'assurance de leur appui, et nous voulons espérer que cette collaboration continue à se développer

dans le sens des objectifs de notre Association. »

Le président remercie le groupe fribourgeois de ses aimables souhaits de bienvenue et des indications fournies à propos de l'activité du groupe régional de la Suisse romande pour le plan d'aménagement national. Le président clôt ensuite l'assemblée à 11 h 50.

Après un apéritif offert par le groupe de Fribourg, les participants à l'assemblée prennent place dans des autocars qui attendent pour leur faire visiter en commun la vieille et pittoresque cité.

Le déjeuner est servi ensuite à la salle des fêtes du Restaurant de la « Grenette ». Un discours de bienvenue du vice-président de l'Association, M. Georges Béguin, est accueilli avec applaudissements. Le spectacle folklorique donné par un groupe de costumes fribourgeois réjouit l'œil des participants par son grand charme et la splendeur du coloris des costumes.

Après le déjeuner, viennent les discours attendus avec grand intérêt de MM. le Prof. Dr K. Leibbrand et le conseiller d'Etat Dr N. Celio et

ayant comme sujet « Le plan d'aménagement national et la circulation routière ». Le Prof. Leibbrand documente son discours, « La circulation routière dans la cadre du plan d'aménagement national », en présentant de nombreuses projections, et il est gratifié de chaleureux applaudissements. Le bref discours prononcé en langue italienne par le conseiller d'Etat Celio sur le même sujet est accueilli avec enthousiasme.

Les discours prennent fin par des renseignements fournis par le président du groupe régional du plan d'aménagement national de la Suisse romande, M. l'ingénieur L. Desbiolles, au sujet de questions d'aménagement dans la région fribourgeoise.

Un respectable vin d'honneur offert par les autorités cantonales et communales est versé aux membres et aux hôtes pour la clôture de la session bien réussie.

Procès-verbal dressé par :

M^{me} D. Hegar.

Zurich, le 24 août 1955.

Fachbücher

Landesplanerische Gutachten zur Aufstellung gemeindlicher Flächennutzungspläne. Gutachten für die Gemeinde Bad Zwischenahn, für die Stadtgemeinde Königslutter, die Stadtgemeinde Wunstorf und für die Planungsgemeinschaft der Gemeinden Cuxhaven und Umgebung. Veröffentlichung des Niedersächsischen Amtes für Landesplanung und Statistik. 58 Seiten DIN A 4, eine Uebersichtsskizze, 3 mehrfarbige Raumordnungsskizzen, statistischer Anhang, Vorwort, Einführung und Richtlinien für die Gutachteraufstellung. Hannover 1955, Preis DM 4.50.

Die vorliegende Schrift verdeutlicht anhand konkreter Beispiele, wie die Landesplanung die Planungsarbeit der Gemeinden durch ihre Hinweise fördert. Sie gibt dabei ein anschauliches Bild von dem in Niedersachsen langjährig eingespielten Zusammenwirken von Landesplanung, Fachdienststellen und Selbstverwal-

tung zu einem einheitlichen Ziel, und zwar auf dem für die Verwirklichung aller Vorhaben besonders wesentlichen Gebiet der gemeindlichen Raumordnung.

Die technische, wirtschaftliche und soziale Verflochtenheit allen Geschehens verlangt als besondere Aufgabe der Landesplanung, dass die Vorgänge im kleineren Raum jeweils in die Entwicklung des nächst grösseren eingeordnet werden. So muss sich auch das mosaikartige Einzelgeschehen in der Gemeinde einfügen in den grossen Zusammenhang der Landesentwicklung. Hilfsmittel dafür ist der von der Gemeinde aufzustellende Flächennutzungsplan.

Das « Landesplanerische Gutachten » zur Aufstellung dieses gemeindlichen Flächennutzungsplanes soll der Gemeinde ermöglichen, die von ihr angestrebte räumliche Entwicklung auf die übergeordneten Belange des umgebenden Raumes abzustimmen. Im landschaftlichen Aufbau übt die Gemeinde je nach ihrer Eigenart und Bedeutung bestimmte Funktionen aus, die im Gutachten klar umrissen werden. Weiterhin vermittelt die Landesplanung darin der Gemeinde die frühzeitige Kenntnis von Planungen der Fachbehörden, die im Gemeindebezirk durchzuführen sind. Die umfassenden Darlegungen des Gutachtens geben der Gemeinde gleichzeitig mannigfaltige Anregungen für die von ihr zu treffenden Entscheidungen.

Die Zürcher Grundstückgewinnsteuer. Dr. G. Koehn. 188 Seiten mit zahlreichen Tabellen und graphischen Darstellungen. Kart., Format DIN 5. Preis Fr. 16.—. Studio-Verlag, Postfach, Zürich 6/30.

Auch wenn die Berechtigung der Grundstückgewinnsteuer zu keinen Diskussionen mehr Anlass gegeben hat und sie aus der geschlossenen Systemgruppe der Grundsteuern — nicht zuletzt aus fiskalischen Gründen — nicht mehr wegzudenken ist, gibt ihre Ausgestaltung immer wieder Anlass zu Untersuchungen und zur Ueberprüfung der im einzelnen erlassenen Bestimmungen. Es sei hier nur an die neutralgischen Punkte der Ausgestaltung des Steuertarifs, der Berücksichtigung der oft ins Gewicht fallenden Geldentwertung, der Technik in der Handhabung der Bemessungsgrundlagen usw. erinnert.

Hauptaufgabe der vorliegenden Arbeit ist es, im Rahmen einer steuer- und finanzwissenschaftlichen Untersuchung, die spezielle Problematik der Grundstückgewinnsteuer herauszuschälen und die Auswirkungen der Steuer hinsichtlich des Ertrages und dessen Verwendung zu überprüfen. Dabei musste naturgemäss auch der Wirkung der Steuerüberwälzung auf den Grundstücks, bzw. Wohnungsmarkt, der Steuerumgehung und Vermeidung etwelche Beachtung geschenkt werden.